

Repères de visite pédagogique formative d'un enseignant suppléant Septembre 2021

Dans le cadre du protocole mis en œuvre pour accompagner les enseignants suppléants, des visites formatives sont programmées et assurées par les Enseignants Ressources missionnés par les services du 1^{er} degré de la DEC. Elles permettent, pour les enseignants suppléants, d'avoir un « regard miroir » et des conseils pour développer leur pratique professionnelle.

Objectifs : la visite pédagogique formative a une double fonction :

- Former les personnes (en coopération avec l'établissement d'accueil, dans son rôle d'établissement formateur)
- Les accompagner et les suivre dans leur parcours d'enseignant suppléant

Textes de références :

- Le référentiel de compétences professionnelles ([BO du 25 juillet 2013](#))
- Le référentiel de compétences des enseignants en classe maternelle ([BO n° 32 du 3 septembre 2009](#))
- Etre professeur dans l'Enseignement Catholique ([texte du 06.07.2007](#))

Dispositif :

- Un temps d'observation en classe, d'une durée de 1h30 à 2h, **programmé le matin, dès l'accueil des élèves.**
- Un temps d'entretien avec l'enseignant suppléant, **dans un lieu séparé du groupe classe**, permettant d'échanger sur la pratique observée et les questions sur l'exercice du métier, d'une durée d'une heure environ. **La prise en charge des élèves aura préalablement été anticipée par le chef d'établissement et s'adaptera aux contraintes de l'école.**
- Un temps d'échange de 10-15 minutes avec le Chef d'établissement pour l'associer au dispositif d'accompagnement. Ce temps peut avoir lieu avant ou après l'entretien avec l'enseignant suppléant. Il est important de le formaliser (éviter si possible le rendez-vous « entre 2 portes »).
- A l'issue de l'entretien, l'Enseignant Ressource rédige un compte-rendu à visée formative restituant les points d'appui et points de vigilance relevés lors des échanges.
- Ce document sera transmis par le service 1er degré à l'enseignant suppléant, sous couvert du chef d'établissement.
- Il peut arriver que la visite alerte sur des manquements professionnels avérés :
 - mise en danger physique ou psychologique des élèves,
 - incapacité à instaurer un cadre de travail (discipline, mise en œuvre des apprentissages),
 - insuffisance de documents professionnels nécessaires à la préparation et la conduite de la classe.

L'Adjoint au Directeur Diocésain, chargé du 1^{er} degré en sera alors informé afin d'envisager un accompagnement personnalisé et contractualisé.

Outils utilisés :

- Grille de visite élaborée à partir du référentiel de compétences des maîtres, avec une adaptation visant les priorités pour un enseignant suppléant.
- Certaines compétences ne peuvent pas toujours être observées en classe, sur un temps court : aussi toutes les lignes de la grille ne seront pas forcément renseignées.

Documents à présenter par l'enseignant suppléant :

- L'emploi du temps
- Le cahier journal
- Les progressions et programmations
- Les fiches séances réalisées
- Tout autre document utilisé : outils de suivi des élèves, tableaux de suivis, portfolio ...